



Le Président

Le 23 avril 2015

Monsieur Marc Picard
Député des Chutes-de-la-Chaudière
Président de la Commission des relations avec les citoyens
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3.95
Québec (Québec) G1A 1A4


Cher collègue,

La présente fait suite à la lettre que vous m'adressiez le 14 avril dernier et dans laquelle vous me faisiez part de vos préoccupations quant aux consultations publiques débutant après les affaires courantes. Plus spécifiquement, vous insistiez sur les conséquences, pour les personnes ou organismes qui sont appelés à témoigner en commission parlementaire, du report de l'heure de début des travaux des commissions en raison du prolongement fréquent de la période des affaires courantes.

Comme vous le souligniez, l'article 145 du *Règlement de l'Assemblée nationale* ne permet pas aux commissions de se réunir dans les édifices de l'Assemblée pendant la période des affaires courantes. En conséquence, alors que les personnes et organismes invités à témoigner sont habituellement convoqués à partir de 15 h le mardi et de 11 h le mercredi et le jeudi, les travaux des commissions débutent souvent de 15 à 60 minutes après cette heure.

Dans ces circonstances, vous demandiez que l'Assemblée analyse sérieusement cette question afin d'en arriver rapidement à une solution qui pourrait notamment être de ne plus prévoir de consultations publiques entre 15 h et 16 h le mardi et entre 11 h et 12 h le mercredi et le jeudi.

...2

Tout comme vous, je suis sensible au mécontentement que cette situation peut provoquer chez les personnes et les organismes qui sont invités à participer aux travaux des commissions de même qu'aux impacts qu'elle peut avoir sur leurs travaux.

À cet égard, je m'engage à transmettre vos préoccupations au Comité de réflexion chargé de se pencher sur le fonctionnement de l'Assemblée et des commissions parlementaires ayant été mis en place au début de la législature. Je souhaite que vos préoccupations puissent alimenter sa réflexion sur la manière d'améliorer nos pratiques parlementaires.

En vous remerciant de l'intérêt marqué que vous manifestez envers le fonctionnement de notre institution parlementaire, je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,



JACQUES CHAGNON